

Division des Personnels

DP3 – Mouvement
Chef de Service :
Jean Marc MARTY

Affaire suivie par
Catherine CERCUS
Brigitte GREFFE
Isabelle LEPREUX

Téléphones
01.39.23.60.63
01.39.23.60.71
01.39.23.60.90

Télécopie
01.39.23.62.99
ce.ia78.dp3mouv
@ac-versailles.fr

2018-2019-DP3
2018-DSDEN78-20

Adresse postale
BP 100
78053 Saint-Quentin-
en-Yvelines cedex
Accueil du public
19 avenue du Centre
78280 Guyancourt
01 39 23 60 00
Horaires d'ouvertures :
8h30-12h15
13h15-17h00

Le présent document comporte :
Courrier : 3 pages
Annexes : 6 pages



Guyancourt, le 17 juin 2019

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements du 2nd degré

Mesdames et Messieurs les directeurs de SEGPA

Mesdames et Messieurs les directeurs d'ERPD

Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement spécialisé

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs d'école

Objet : Mouvement 2019 - Appel à candidature sur postes restés vacants après mouvement

Références : Circulaire 2018-2019-DP3 du 27 mars 2019 relative au mouvement intra départemental

Je vous informe de la vacance de postes particuliers à l'issue de la phase principale du mouvement 2019 (annexe 1) pour lesquels il doit être fait un nouvel appel à candidature. Certains postes spécialisés vacants pour l'année 2019-2020 y sont inclus.

Les enseignants intéressés veilleront à prendre contact avec les inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale des circonscriptions concernées. Les enseignants pourront postuler sur différents postes. Ils devront indiquer sur le formulaire le numéro d'ordre de leurs choix.

Les formulaires de candidature devront parvenir, dûment renseignés par l'inspecteur ou l'inspectrice de la circonscription, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines – service DP3 mouvement le **28 juin 2019**, délai de rigueur, par mail uniquement, à ce.ia78.dp3mouv@ac-versailles.fr.

Les enseignants seront départagés en fonction de leur barème au mouvement intra départemental 2019 et seront nommés à titre provisoire. En cas d'égalité de barème, le candidat retenu sera celui :

- 1) Qui a la plus grande ancienneté générale de services
- 2) Qui est le plus âgé

Les candidats seront ensuite informés par courriel du résultat obtenu.